



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 8 décembre 2015 à 19 h 46, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt personnes assistent également à la séance.

**R1512-537**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 46 par le maire Jonathan Lapierre.

**R1512-538**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1 Administration
    - 7.1.1 Approbation du calendrier 2016 des séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
    - 7.1.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
    - 7.1.3 Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2016
    - 7.1.4 Dépôt des résultats définitifs – Consultation référendaire sur l'avenir des arénas aux Îles-de-la-Madeleine tenue le 15 novembre 2015



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

N° de résolution  
ou annotation

- 7.1.5 Cession d'immeuble municipal – Parcelle d'un ancien chemin public – Lot 4 275 257 du village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.1.6 Acquisition d'immeuble – Lot 3 779 484 – Secteur de la Pointe de Havre-aux-Maisons
- 7.1.7 Acquisition de propriété – Domaine hydrique sans désignation cadastrale – Secteur de la Pointe de Havre-aux-Maisons
- 7.2 Finances
  - 7.2.1 Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses
  - 7.2.2 Affectation de surplus (87 000 \$) – Exercice financier 2015
  - 7.2.3 Affectation de soldes disponibles sur divers emprunts contractés par la Municipalité
  - 7.2.4 Émission d'emprunt par billets (1 730 600 \$) – Modalités – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06 et 2010-20 – Financement des règlements n<sup>os</sup> 2014-12, A-2013-09 et A-2014-07
  - 7.2.5 Émission d'emprunt par billets (1 730 600 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06 et 2010-20 – Financement des règlements n<sup>os</sup> 2014-12, A-2013-09 et A-2014-07
  - 7.2.6 Frais d'émission d'emprunt par billets (1 730 600 \$) – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06 et 2010-20 – Financement des règlements n<sup>os</sup> 2014-12, A-2013-09 et A-2014-07
- 7.3 Loisir, culture et vie communautaire
  - 7.3.1 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Projet de construction d'un nouveau complexe sportif à deux glaces
  - 7.3.2 Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'une surfaceuse
- 7.4 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.4.1 Autorisation de signature – Entente relative à un projet pilote de capteurs solaires à la Maison de la culture
- 7.5 Réglementation municipale
  - 7.5.1 Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2016
  - 7.5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 2010-08 de zonage de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
  - 7.5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 2002-35 régissant les chiens et décrétant nuisibles certaines catégories de chiens
  - 7.5.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 130 000 \$ relativement à l'acquisition d'une surfaceuse
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

### PROCÈS-VERBAUX

**R1512-539**

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2015

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 10 novembre dernier.

Sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**N1512-540**

#### RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**R1512-541**

#### APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 2 377 539,59 \$.

**N1512-542**

#### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ADMINISTRATION

**R1512-543**

#### Approbation du calendrier 2016 des séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le mardi 19 janvier 2016  
Le mardi 9 février 2016  
Le mardi 8 mars 2016



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

N° de résolution  
ou annotation

Le mardi 12 avril 2016  
Le mardi 10 mai 2016  
Le lundi 13 juin 2016  
Le mardi 12 juillet 2016  
Le mardi 16 août 2016  
Le mardi 13 septembre 2016  
Le mardi 11 octobre 2016  
Le mardi 8 novembre 2016  
Le mardi 13 décembre 2016

que les séances ordinaires se tiennent immédiatement après les séances du conseil d'agglomération, lesquelles débutent à 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

**R1512-544**

### **Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus**

Le greffier confirme avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal présents.

**R1512-545**

### **Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2016**

Comme le prévoit l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit, pour la période qu'il détermine, procéder à la désignation d'un maire suppléant.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu

que le conseiller du village de L'Étang-du-Nord, Léon Déraspe, agisse à titre de maire suppléant. Son mandat sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier et prendra fin le 31 décembre 2016.

**R1512-546**

### **Dépôt des résultats définitifs – Consultation référendaire sur l'avenir des arénas aux Îles-de-la-Madeleine tenue le 15 novembre 2016**

Sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du dépôt des résultats définitifs de la consultation référendaire, tenue le 15 novembre 2015, sur l'avenir des arénas aux Îles-de-la-Madeleine.

**R1512-547**

### **Cession d'immeuble municipal – Parcelle d'un ancien chemin public – Lot 4 275 257 – Village de L'Île-du-Havre-Aubert**

La propriétaire de l'immeuble sis au 475, route 199, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, a constaté, lors de la préparation de documents notariés visant la vente de sa résidence, qu'elle n'avait pas d'accès direct à la route 199. En



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

effet, le plan technique démontre, à la suite de la reconfiguration de la route 199, qu'une bande de terrain constituant une partie de l'ancien chemin public sépare l'immeuble de la propriétaire (lot 4 274 413) de la route 199.

CONSIDÉRANT la demande de cession du lot 4 275 257 reçue de la propriétaire de l'immeuble sis au 475, route 199, visant à régulariser une situation de non-accès à un chemin public;

CONSIDÉRANT QUE cette bande de terrain se prolonge partiellement en front de l'immeuble adjacent identifié comme étant le lot 4 274 412 et que la propriétaire de ce terrain ne s'oppose pas à cette cession;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal autorise la cession du lot 4 275 257, à titre gratuit, en faveur de la propriétaire actuelle du lot 4 274 413 résidant au 475, route 199, du village de L'Île-du-Havre-Aubert;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document relatif à cette transaction. Les frais notariés seront assumés par l'acquéreuse.

**R1512-548**

### **Acquisition d'immeuble – Lot 3 779 484 – Secteur de la Pointe de Havre-aux-Maisons**

CONSIDÉRANT QU' en 1998, l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons a acquis du gouvernement du Québec, sous l'acte numéro 42690, des lots de grève et en eau profonde, désignés comme étant les blocs 1189, 1190, 1191, 1192 et 1193 du fleuve du Saint-Laurent correspondant aux lots 1111, 1112, 1113, 1114 et 1115 du cadastre officiel de l'île du Havre aux Maisons et aujourd'hui désignés au nouveau cadastre du Québec sous le numéro 3 779 484;

CONSIDÉRANT QUE l'acte d'acquisition numéro 42690, notamment l'article 4, spécifiait que les immeubles ainsi cédés ne devront servir qu'à des fins non lucratives publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande au ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de la soustraire de cette obligation de maintien à des fins non lucratives publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre d'un projet de développement de la Pointe de Havre-aux-Maisons souhaite acquérir les lots identifiés à l'acte numéro 42690 et désignés au



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

cadastre du Québec comme étant le lot numéro  
3 779 484;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil demande le retranchement de la clause restrictive inscrite à  
l'article 4 « Obligations » de l'acte numéro 42690;

que le conseil accepte les conditions spécifiées par le MDDELCC dans un  
courriel du 7 octobre 2015, dont le paiement du solde de la valeur calculée par  
le domaine hydrique de l'État, soit 3 036,54 \$;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document relatif à cette  
transaction.

**R1512-549**

### **Acquisition de propriété – Domaine hydrique sans désignation cadastrale – Secteur de la Pointe de Havre-aux-Maisons**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a signifié  
au ministère du Développement durable de  
l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques (MDDELCC) son intérêt  
à acquérir le lot 3 779 484 correspondant aux lots  
1111, 1112, 1113, 1114 et 1115 identifiés à l'acte  
d'acquisition numéro 42690 intervenu entre le  
gouvernement du Québec et la Corporation  
municipale Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QU' il existe un terrain, sans désignation cadastrale,  
borné par les lots 3 779 484 et 5 033 460;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil demande au MDDELCC (domaine hydrique) de lui vendre le  
terrain, sans désignation cadastrale, situé en bordure de la lagune de Havre-  
aux-Maisons et bornant les lots 3 779 484 et 5 033 460;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document relatif à cette  
transaction.

### **FINANCES**

**R1512-550**

### **Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses**

Le rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses a été transmis aux  
membres du conseil préalablement à la présente séance.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

N° de résolution  
ou annotation

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour le deuxième semestre de l'année en cours, par la directrice des finances, Danielle Hubert, en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**R1512-551**

### **Affectation de surplus (87 000 \$) – Exercice financier 2015**

CONSIDÉRANT l'ajout de dépenses supplémentaires non prévues au budget conséquemment aux mauvaises conditions climatiques de l'hiver dernier et à la tenue d'un référendum consultatif sur l'avenir des arénas;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un surplus cumulé qu'elle souhaite utiliser en partie pour compenser ces dépenses imprévues;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

d'affecter la somme de 87 000 \$, à même le surplus cumulé de la Municipalité, au fonds général d'administration pour l'exercice financier 2015.

**R1512-552**

### **Affectation de soldes disponibles sur divers emprunts contractés par la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE les anciennes municipalités ainsi que la Municipalité des Îles ont contracté certains emprunts pour la réalisation de divers travaux ou pour assurer le remboursement de sommes dues;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont complétés et que les sommes empruntées excèdent les dépenses encourues;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que les montants suivants totalisant 25 653 \$, constituant des soldes disponibles sur les règlements d'emprunt contractés soient affectés au remboursement des échéances correspondantes en capital et intérêts pour l'année 2016 comme suit :



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

N° de résolution  
ou annotation

MONTANT	RÈGLEMENT	DESCRIPTION
8 042 \$	Règlement n° 250	Travaux d'assainissement PADEM
5 767 \$	Règlement n° 2008-04	Achat d'un camion de déneigement
1 725 \$	Règlement n° 2006-14	Achat et remise en état d'équipements de déneigement
3 100 \$	Règlement n° 2009-11	Achat de machineries et équipements
2 220 \$	Règlement n° 2010-19	Réseau d'aqueduc – Chemin Pointe-des-Canots et Martinet
221 \$	Règlement n° 2010-17	Acquisition de véhicule
2 386 \$	Règlement n° 2011-02	Travaux de voirie sur des chemins de L'Île-d'Entrée
2 192 \$	Règlement n° 2010-18	Travaux d'aqueduc – PRECO

qu'une somme de 38 510 \$ provenant des résiduels des règlements d'emprunt numéros 207-IHA et 269-FAT, dont la dette a été remboursée en totalité, et de crédits-bails soit transférée au surplus de la Municipalité.

**R1512-553**

**Émission d'emprunt par billets (1 730 600 \$) – Modalités – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06 et 2010-20 – Financement des règlements n<sup>os</sup> 2014-12, A-2013-09 et A-2014-07**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite emprunter par billets un montant total de 1 730 600 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de :
01-04	63 200 \$
2002-28	58 700 \$
2002-44	6 900 \$
2005-15	89 800 \$
A-2008-06	348 200 \$
A-2008-06	149 000 \$
2009-06	169 500 \$
2009-06	97 100 \$
2010-20	85 500 \$



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

N° de résolution  
ou annotation

2014-12	254 695 \$
2014-12	215 305 \$
A-2013-09	62 500 \$
A-2014-07	130 200 \$

CONSIDÉRANT QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

PAR CONSÉQUENT,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

qu'un emprunt par billets au montant de 1 730 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06, 2010-20, 2014-12, A-2013-09 et A-2014-07 soit réalisé;

que les billets soient signés par le maire et la trésorière;

que les billets soient datés du 15 décembre 2015;

que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2016</b>	139 000 \$	
<b>2017</b>	143 000 \$	
<b>2018</b>	147 000 \$	
<b>2019</b>	152 000 \$	
<b>2020</b>	156 000 \$	<b>(à payer en 2020)</b>
<b>2020</b>	993 600 \$	<b>(à renouveler)</b>

que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 15 décembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06, 2014-12 et A-2014-07, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

N° de résolution  
ou annotation

**R1512-554**

**Émission d'emprunt par billets (1 730 600 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06 et 2010-20 – Financement des règlements n<sup>os</sup> 2014-12, A-2013-09 et A-2014-07**

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Ramées pour son emprunt par billets en date du 15 décembre 2015 au montant de 1 730 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06, 2010-20, 2014-12, A-2013-09 et A-2014-07. Ce billet est émis au prix de 100 00000 CAN, pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

139 000 \$	2,44000 %	15 décembre 2016
143 000 \$	2,44000 %	15 décembre 2017
147 000 \$	2,44000 %	15 décembre 2018
152 000 \$	2,44000 %	15 décembre 2019
1 149 600 \$	2,44000 %	15 décembre 2020

que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**R1512-555**

**Frais d'émission d'emprunt par billets (1 730 600 \$) – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06 et 2010-20 – Financement des règlements n<sup>os</sup> 2014-12, A-2013-09 et A-2014-07**

CONSIDÉRANT l'émission d'emprunt relative au refinancement des règlements n<sup>os</sup> 01-04, 2002-28, 2002-44, 2005-15, A-2008-06, 2009-06, 2010-20, 2014-12, A-2013-09 et A-2014-07;

CONSIDÉRANT les frais reliés au renouvellement de ces emprunts;

CONSIDÉRANT QU' en toute équité, ces dépenses doivent être imputées aux contribuables des secteurs bénéficiant des travaux réalisés grâce à ces emprunts;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que les frais encourus aux fins de cette émission d'emprunt par billets soient assumés par chacun des secteurs visés par ces travaux, et, qu'à cette fin, le surplus de la dette respective de chacun de ces emprunts soit approprié à ces frais d'émission.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

N° de résolution  
ou annotation

### LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**R1512-556**

#### Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Projet de construction d'un nouveau complexe sportif à deux glaces

CONSIDÉRANT QUE le 15 novembre dernier, lors du référendum consultatif sur l'avenir des arénas aux Îles-de-la-Madeleine, la population s'est prononcée en faveur du projet de construction d'un nouveau complexe sportif à deux glaces;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet en requérant les services d'une firme de professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi sur les cités et villes en matière d'appel d'offres et de contrat;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Michel LeBlanc, à procéder à un appel d'offres public de services professionnels dans le cadre du projet de construction d'un nouveau complexe sportif à deux glaces.

**R1512-557**

#### Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'une surfaceuse

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé de la nécessité de procéder au remplacement de l'une des surfaceuses qui ne répond plus aux normes environnementales actuelles;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection a révélé que les coûts de réparation et de mise aux normes de cet équipement seraient trop onéreux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire à l'effet d'acquiescer de l'équipement neuf;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder par appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Michel LeBlanc, à lancer un appel d'offres relativement à l'acquisition d'une surfaceuse à l'état neuf.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

### SERVICES DE L'INGÉNIERIE DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1512-558

#### Autorisation de signature – Entente relative à un projet pilote de capteurs solaires à la Maison de la culture

CONSIDÉRANT QU' en mars 2013, une convention d'aide financière a été signée avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, permettant ainsi à la Municipalité d'entreprendre la production d'un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action visant leur réduction;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'inventaire et du plan d'action pour la réduction des émissions des GES réalisés dans le cadre du programme Climat municipalités à la séance d'agglomération tenue le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE dans son plan d'action, la Municipalité visait l'implantation d'un réseau de chaleur à la biomasse résiduelle;

CONSIDÉRANT l'offre reçue, au printemps 2015, de l'entreprise EH2 Solar pour l'implantation d'un projet pilote de capteurs solaires à la Maison de la culture;

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale consiste à rendre accessible l'immeuble de la Maison de la culture et à acheter l'énergie produite dans le cadre de ce projet à un coût moindre que celui payé à Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

de confirmer la participation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au projet pilote d'une unité de production de chaleur à partir de capteurs solaires de la compagnie EH2 Solar;

d'autoriser le directeur général, Hubert Poirier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente à cette fin.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1512-559

#### Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2016

Le conseiller Germain Leblanc donne avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2016.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

N° de résolution  
ou annotation

**R1512-560**

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2010-08 de zonage de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

Le conseiller Gaétan Richard donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage.

**R1512-561**

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2002-35 régissant les chiens et décrétant nuisibles certaines catégories de chiens**

Le conseiller Germain Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2002-35 régissant les chiens et décrétant nuisibles certaines catégories de chiens

**R1512-562**

**Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 130 000 \$ relativement à l'acquisition d'une surfaceuse**

Le conseiller Richard Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 130 000 \$ relativement à l'acquisition d'une surfaceuse.

**N1512-563**

**AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

**N1512-564**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ Projet de capteurs solaires – Maison de la culture
- ❖ Dépôt d'une pétition signée par les résidents du chemin Vigneau du village de Fatima demandant de prioriser le parachèvement d'une section de la conduite d'aqueduc périmée ainsi que la réfection du chemin
- ❖ Précisions sur la modification du règlement n° 2002-35 régissant les chiens

**R1512-565**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Roger Chevarie, appuyée par Jean-Mathieu Poirier, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 26.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier